



ENNEVELIN

Place Jean Moulin
59710 ENNEVELIN

Tél : 03.20.41.53.20
Fax : 03.20.41.53.21
www.ville-ennevelin.fr
mairie@ville-ennevelin.fr

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET BUDGET PRIMITIF 2024

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET DE LA COMMUNE D'ENNEVELIN

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le maire, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. Le compte administratif 2023

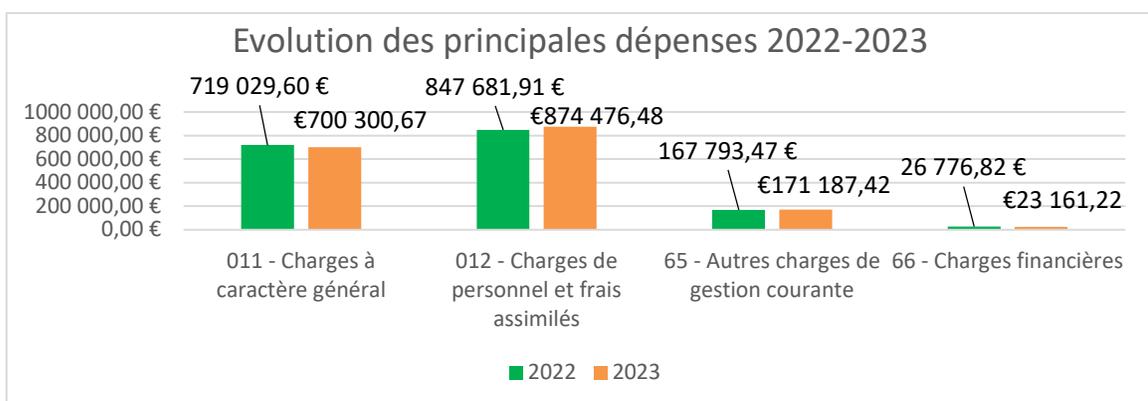
1 - Le budget de fonctionnement

Il permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement 2023 ont été de 1 834 074,88 €, alors qu'en 2022 elles s'établissaient à 1 766 021,84 € (soit +3,85%, une augmentation limitée alors que celle entre 2021 et 2022 était de +12%).

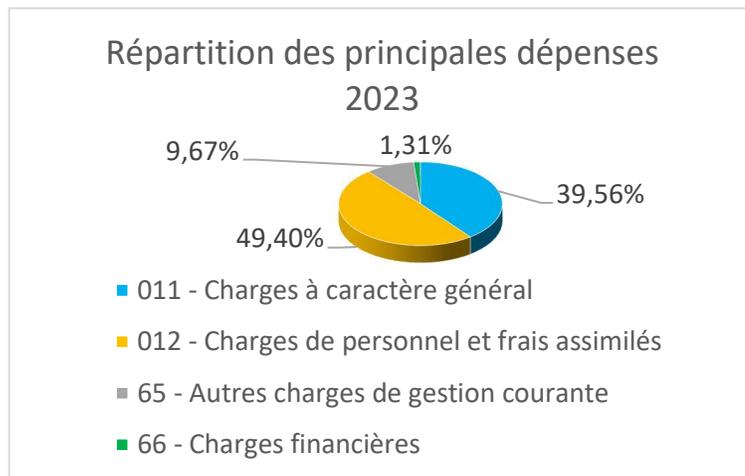


A noter que grâce à la stabilisation des dépenses d'énergie et à une diminution de nos frais en nettoyage des locaux, nous sommes parvenus à diminuer le chapitre des charges à caractère général de 2,6 %.

L'augmentation de la section de fonctionnement par rapport à 2022 est donc principalement due à l'augmentation des charges de personnel (+3,2%) qui s'explique par l'augmentation du point d'indice d'une part et par le recrutement d'un agent supplémentaire en doublon sur quelques mois d'un agent partant en retraite début 2024. Les dépenses de personnel (847 681,91 €) représentent 49,40 % des dépenses réelles de fonctionnement.

L'autre chapitre impactant la section de fonctionnement est celui des opérations d'ordre suite à des cessions immobilière.

Ainsi, si l'on se base uniquement sur les dépenses réelles de fonctionnement, la différence entre les années 2023 et 2022 n'est plus que 7 571 €.



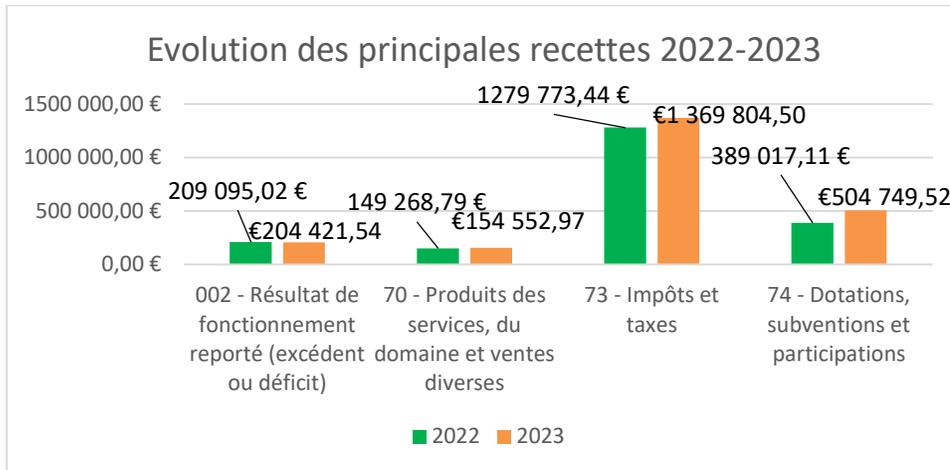
Chapitre ou Compte	budget 2023	réalisé au 31/12/2023	% réalisé au 31/12/2023	% du budget de la section (hors opérations d'ordre)
Section de Fonctionnement - Dépense	2 164 035,96 €	1 834 074,88 €	84,75 %	-
011 - Charges à caractère général	969 041,14 €	700 301,06 €	72,27 %	39,56 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	926 850,00 €	874 476,48 €	94,35 %	49,40 %
014 – atténuations de produits	331,00 €	331,00 €	100,00 %	
023 - virement à la section d'investissement	50 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	63 845,58 €	-	-
65 - Autres charges de gestion courante	190 941,70 €	171 187,42 €	89,65 %	9,67 %
66 - Charges financières	23 200,00 €	23 161,22 €	99,83 %	1,31 %
67 - Charges exceptionnelles	3 500,00 €	600,00 €	17,14 %	-%
68 - dotations aux amortissements et provisions	172,12 €	172,12 €	100,00%	-%

Les recettes de fonctionnement 2023 ont été de 2 130 150,44 €, montant qui présente une augmentation de 14,68 % par rapport à 2022 (où les recettes s'étaient élevées à **1 861 348,36 €**) due :

- A une augmentation de 90 000 € sur le chapitre impôts et taxes, soit 7%, grâce notamment à l'augmentation des bases d'imposition qui a permis de percevoir 70 000 € supplémentaires en

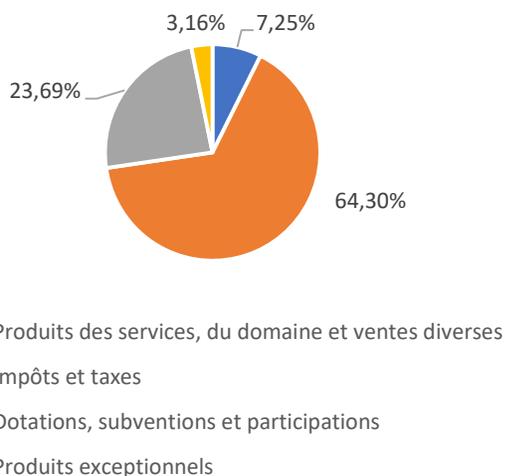
impôts directs, ainsi que la perception d'un solde de TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) (18 000 €) et d'une taxe sur terrains devenus constructibles, qui a permis de compenser la baisse de 12 000 € entre les deux années sur l'enregistrement des droits de mutation (au regard de la situation immobilière qui devient compliquée sur le territoire et au niveau national)

- A une augmentation du produit des dotations et subventions : + 115 700 € par rapport à 2022 soit une hausse de 29,74 %, grâce à la perception d'une subvention du Département sur la réalisation de couches de roulement et surtout grâce au solde de d'indemnité inflation (64 327 €)



Chapitre ou Compte	budget 2023	réalisé au 31/12/2023	% réalisé au 31/12/2023	% du budget de la section (hors opérations d'ordre)
Section Fonctionnement - Recette	2 164 035,96 €	2 130 150,44 €	98,43 %	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	204 421,54 €	0,00 €	-	
013 - Atténuations de charges	5 000,00 €	5 772,37 €	115,45 %	0,3 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	151 500,00 €	154 552,97 €	102,02 %	7,25%
73 - Impôts et taxes	1 299 461,00 €	1 369 804,50 €	105,41 %	64,30 %
74 - Dotations, subventions et participations	476 028,98 €	504 749,52 €	106,03 %	23,69 %
75 - Autres produits de gestion courante	25 000,00 €	27 824,66 €	111,30 %	1,31 %
76 - Produits financiers	0,00 €	0,47 €		%
77 - Produits exceptionnels	2 500,00 €	67 321,51 €	2 692,86 %	3,16 %
78 - reprise sur amortissements et provisions	124,44 €	124,44 €	100,00%	- %

Répartition des principales recettes 2023



Résultat de fonctionnement

Pour l'année 2023, les recettes de fonctionnement, **hors excédent reporté**, ont été encaissées à hauteur de 98,43 % des sommes prévues au budget. En ajoutant l'excédent reporté, nos recettes atteignent 107,88 % des sommes prévues au budget. Les dépenses réelles (hors opérations d'ordre) ont été réglées à hauteur de 81,80 % du budget prévu.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement (recette de l'année + excédent reporté) et celui des dépenses de fonctionnement est donc de 500 497,10 € ; cet excédent constitue l'autofinancement (épargne brute), c'est-à-dire la capacité de la Ville à rembourser le capital de la dette et à financer ses projets d'investissement. Sur cette épargne, la commune conserve un fonds de roulement en fonctionnement. C'est l'affectation du résultat.

Grâce aux recettes supérieures de 2023, cet excédent a augmenté de 64% par rapport à 2022 où il n'était que de 304 421,54 €.

Cette bonne nouvelle doit néanmoins être considérée avec prudence car les recettes obtenues ne seront pas renouvelées d'année en année.

Néanmoins, ce bon résultat permet d'envisager un virement de 250 000 € en investissement pour l'année 2024 (rappelons qu'en 2023 et 2022 nous n'avions pu virer que 100 000 €, contre 250 000 en 2021 et 120 000 € en 2020), et conserver 250 497,10 € en fonds de roulement en fonctionnement.

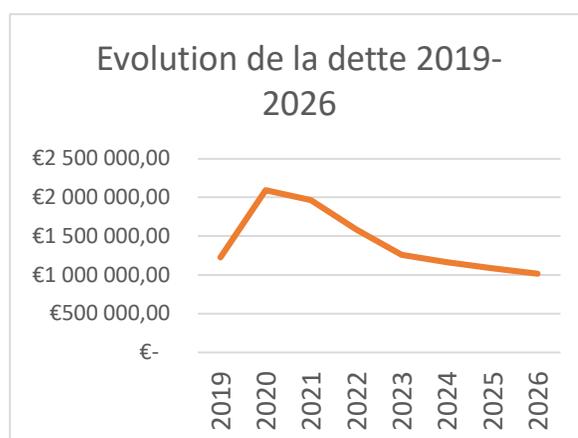
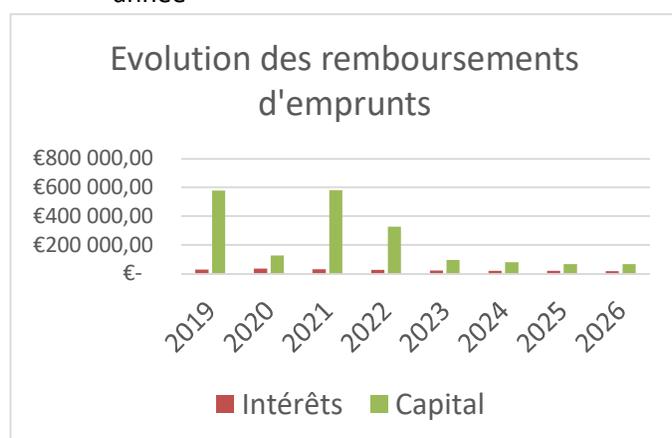
2 - Le budget d'investissement

Il prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. En 2023, les dépenses d'investissement ont principalement impacté :

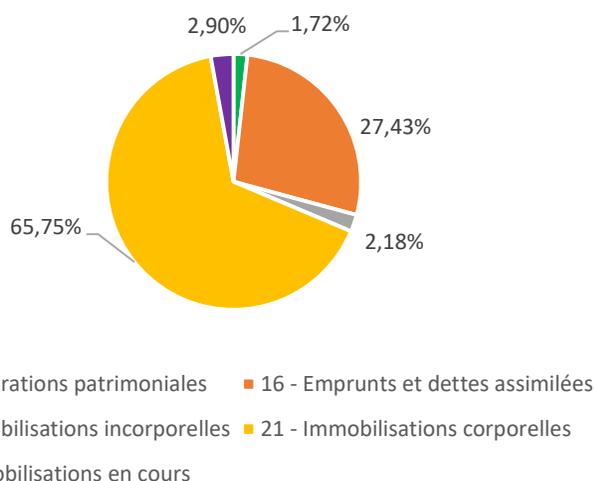
- le chapitre 16 – remboursement du capital des emprunts, même si celui-ci diminue d'année en année



- le chapitre 21 (immobilisations corporelles) avec comme principales dépenses :
 - l'aménagement des berges de l'étang
 - la création d'un parcours sportif avec le réaménagement du chemin de randonnée
 - l'acquisition d'un nouveau mobilier pour le restaurant scolaire

Chapitre ou Compte	budget 2023	réalisé au 31/12/2023	% réalisé au 31/12/2023	% du budget de la section
Investissement - Dépense	839 382,84 €	346 254,39 €	41,25 %	
041 – Opérations patrimoniales	5 968,80 €	5 968,80 €	100,00 %	1,72 %
16 - Emprunts et dettes assimilées	95 000,00 €	94 975,87 €	99,97 %	27,43 %
20 - Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	7 560,00 €	50,40 %	2,18%
21 - Immobilisations corporelles	698 414,04 €	227 684,43 €	32,60 %	65,75 %
23 – immobilisations en cours	25 000,00 €	10 065,29 €	40,26 %	2,90 %

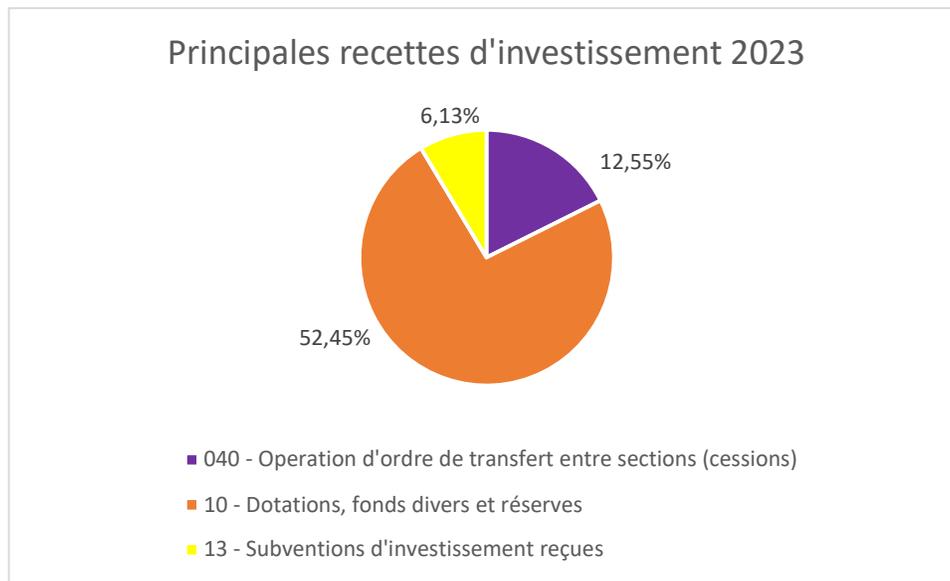
Répartition des dépenses d'investissement 2023



- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : les subventions relatives aux constructions citées ci-dessus, qui ont toutes reçues des aides de l'Etat, du Département et de la Région).

Chapitre ou Compte	budget 2023	réalisé au 31/12/2023	% réalisé au 31/12/2023	% du budget de la section
Investissement - Recette	839 382,84 €	367 839,32 €	60,60 %	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	140 798,93 €	0,00 €	-%	-%
021 - Virement de la section de fonctionnement	50 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
024 - produit des cessions	70 000,00 €	0,00 €	0,00%	0,00%
040 - Operation d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	63 845,58 €		12,55 %

041 – opérations patrimoniales	5 968,80 €	5 968,80 €	100,00 %	1,17 %
10 - Dotations, fonds divers et réserves	265 952,31 €	266 808,67 €	100,32 %	52,45 %
13 - Subventions d'investissement reçues	300 694,00 €	31 216,27 €	10,38 %	6,13 %
21 – immobilisations corporelles	5 968,80 €	0,00 €	-	-



En conclusion la clôture de l'exercice du budget d'investissement 2023 laisse apparaître un solde d'exécution de 162 383,86 € à reporter en 2024.

III. Le Budget Primitif 2024

Il est important de construire ce budget 2024 avec prudence au regard de recettes de fonctionnement qui risquent d'être en diminution par rapport à 2023. Le bon résultat de l'année précédente permet néanmoins de construire un budget relativement serein quoique toujours contraint.

Cette relative marge de manœuvre nous permet d'inscrire aux chapitres 021 et 023 (prévision de virement à la section d'investissement pour l'année suivante, soit l'économie que nous espérons dégager en fin d'année entre les recettes et les dépenses de fonctionnement) 150 000 €, contrairement aux 50 000 € que nous avons prudemment prévus en 2023 et qui ont pu être portés à la clôture de l'exercice à 250 000 €. Cette prévision de virement est d'autant plus confirmée que l'augmentation des bases d'imposition nous permet de nous projeter, à taux égaux, vers une augmentation de 53 000 € des produits issus des impôts locaux.

Ce budget permettra de mettre en œuvre des projets à l'étude depuis plusieurs années, tel que le déploiement d'un système de vidéoprotection sur le territoire, la réalisation des travaux de rénovation complète de l'école primaire ainsi que l'aménagement d'une nouvelle aire de jeux en remplacement de l'existante à côté de la salle des fêtes qui montre des problèmes de sécurité.

Ces travaux ne seraient pas possibles sans des subventions majeures obtenues de la part de nos partenaires financiers que sont l'Etat, le Département, la Région et la CCPC.

Par ailleurs cette année verra aussi se réaliser les études de lancement de la reconfiguration des places de la mairie et de l'église afin d'avoir les dossiers nécessaires aux premières demandes de financement.

Le budget primitif 2024 de fonctionnement s'établit comme suit :

Section de fonctionnement – dépenses

Chapitre	Budgétisé 2023	Réalisé 2023	Proposition 2024
011 - Charges à caractère général	969 041,14 €	700 301,06 €	915 802,83 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	926 850,00 €	874 476,48 €	954 000,00 €
014 – atténuations de produits	331,00 €	331,00 €	0 €
023 - virement à la section d'investissement	50 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	63 845,58 €	0 €
65 - Autres charges de gestion courante	190 941,70 €	171 187,42 €	184 068,00 €
- Charges financières	23 200,00 €	23 161,22 €	21 500,00 €
67 - Charges exceptionnelles	3 500,00 €	600,00 €	2 500,00 €
68 - dotations aux amortissements et provisions	172,12 €	172,12 €	181,69 €
TOTAL	2 164 035,96 €	1 834 074,88 €	2 228 052,52 €

Section de fonctionnement – recettes

Chapitre	Budgétisé 2023	Réalisé 2023	Proposition 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	204 421,54 €	0,00 €	250 497,10 €
013 - Atténuations de charges	5 000,00 €	5 772,37 €	7 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	151 500,00 €	154 552,97 €	156 000,00 €
73 - Impôts et taxes	1 299 461,00 €	1 369 804,50 €	1 384 281,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	476 028,98 €	504 749,52 €	401 601,80 €
75 - Autres produits de gestion courante	25 000,00 €	27 824,66 €	26 500,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €	0,47 €	0,50 €
77 - Produits exceptionnels	2 500,00 €	67 321,51 €	2 000,00 €
78 - reprise sur amortissements et provisions	124,44 €	124,44 €	172,12 €
TOTAL	2 164 035,96 €	2 130 150,44 €	2 228 052,52 €

Il s'agit ici d'une prévision budgétaire voté par le Conseil municipal. L'ordonnateur (le Maire) et le payeur (la trésorerie de Templeuve) s'appuieront sur les limites budgétaires fixées pour régler les différentes factures et recouvrer les encaissements.

Contrairement au compte administratif, qui est une photo des comptes en fin d'exercice, le budget se doit d'être équilibré en dépenses et en recettes.

Le budget primitif 2024 d'investissement s'établit comme suit :

Section d'investissement - dépenses

Chapitre	Budgétisé 2023	Réalisé 2023	Proposition 2024
041 – Opérations patrimoniales	5 968,80 €	5 968,80 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	95 000,00 €	94 975,87 €	80 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	15 000,00 €	7 560,00 €	7 440,00 €
21 - Immobilisations corporelles	698 414,04 €	227 684,43 €	682 675,91 €
23 – immobilisations en cours	25 000,00 €	10 065,29 €	203 200,00 €
TOTAL	839 382,84 €	346 254,39 €	973 315,91 €

Section d'investissement - recettes

Chapitre	Budgétisé 2023	Réalisé 2023	Proposition 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	140 798,93 €	0,00 €	162 383,86 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	50 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €
024 - produit des cessions	70 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
040 - Operation d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	63 845,58 €	0,00 €
041 – opérations patrimoniales	5 968,80 €	5 968,80 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	265 952,31 €	266 808,67 €	342 227,05 €
13 - Subventions d'investissement reçues	300 694,00 €	31 216,27 €	313 705,00 €
TOTAL	839 382,84 €	508 638,25 €	973 315,91 €

Les dépenses d'investissement porteront principalement en 2024 sur :

- Le remboursement du capital de la dette.
- Les travaux de rénovation complète de l'école primaire
- La création d'une nouvelle aire de jeux
- Le déploiement du système de vidéoprotection
- L'acquisition de divers matériels informatique (ENI pour l'école, photocopieurs), de petits travaux de voirie et de plantations
- La réalisation de diverses études : mise à jour de l'étude plan de circulation et de stationnement, aménagement du centre bourg (places de la mairie et de l'église)

Les recettes d'investissement sont quant à elles en majorité constituées de subventions (notamment pour les travaux d'école qui sont subventionnés à 80%), du FCTVA, de la taxe d'aménagement et de l'autofinancement (250 000 € d'excédent suite au résultat de 2023).

Ces projets seront amenés à être confortés en cours d'année, avec l'adoption d'un budget modificatif, en cas d'obtention des subventions déposées, puisqu'elles conditionneront nos choix dans la réalisation d'autres opérations (mise en place de panneaux de sécurité aux abords de l'école, travaux de voirie, acquisition d'un broyeur ...).

IV. Ratios et comparaisons (année 2022)

La commune est ici comparée à des communes de même strate (valeurs 2022)

	Montant en € par habitant	Moyenne de la strate en € par habitant au niveau du département	Moyenne de la strate en € par habitant au niveau national
Recettes de fonctionnement			
Recettes fiscales	567 €	558 €	603 €
Dotations et participations	172 €	221 €	237 €
Produits des services et du domaine	78 €	65 €	118 €
Dépenses de fonctionnement			
Charges de personnel	373 €	370 €	399 €
Achats et charges à caractère général	318 €	247 €	257 €
Charges de gestion courante	74 €	89 €	101 €
Charges financières	12 €	12 €	16 €
Recettes d'investissement			
Emprunt bancaire	0 €	80 €	84 €
Subventions reçues	106 €	82 €	86 €
Dotations et fonds divers (y compris FCTVA)	156 €	42 €	63 €
Dépenses d'investissement			
Dépenses d'équipements	158 €	257 €	344 €
Remboursement d'emprunt	145 €	45 €	74 €

Cette comparaison par rapport aux ratios par habitants des communes de la même strate qu'Ennevelin (2000 à 3500 habitants) au niveau du département met en évidence que notre commune a des dépenses de fonctionnement légèrement supérieures à celles de sa strate, et des recettes inférieures, notamment pour ce qui concerne les dotations.

Fait à Ennevelin,

Pour envoi aux élus du conseil municipal le 13 mars 2024

Pour transmission en préfecture en annexe du budget et pour information à la population le 26 mars 2024

Le Maire d'Ennevelin

Michel DUPONT